

PLAN PARCELLAIRE

Commune :
NASSIET (203)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : D
Feuille(s) : 000 D 01
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 11/07/2019
Support numérique :

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 244 K
Document vérifié et numéroté le 11/07/2019
APTGC de DAX
Par **Stéphane GLEISES**
Inspecteur du PTGC

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sus-énumérés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarés ont eu connaissance des informations portées
au dos de la présente n° 6463.
A le

D'après le document d'arpentage
dressé
Par **CLAUDE VIGNASSE** (2)
Réf :
Le 02/07/2019

DAX
POLE TOPOGRAPHIQUE
9 AVENUE PAUL DOUMER
BP 303
40107 DAX
Téléphone : 05.58.56.37.48
Fax : 05.58.56.37.11
ptgc.400.dax@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Plan de manière isolée. Le formulaire n'est applicable que dans le cas d'un recours (non prévu par voie de révisé à jour). Dans le formulaire 3, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée géomètre expert, inspecteur, géomètre ou fonctionnaire salarié de cabinet, etc...
(3) Préciser les noms et qualité du signataire et son affiliation du propriétaire (propriétaire, usufruit, représentant qualifié de l'entité assemblée, etc...)

